

→ BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Code RNCP : 1101

Durée :

- Formation alternée sur deux ans
- De septembre à juillet
- 700 h de formation en centre en 1^{ère} année puis 735 h en 2^{ème} année
 - 20 ou 21 semaines en centre par an
 - 32 ou 31 semaines en entreprise par an (congés payés compris)

Lieu :

Lycée du Bois à Envermeu

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Contact gestionnaire de contrat :

📞 Tél. 02 35 12 26 26 ou 02.32.06.30.40
✉ cfa.fauville@educagri.fr
ou contact@lyceedubois.fr

📍 32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan
🌐 www.cfa.naturapole.fr

Systemes Constructifs Bois et Habitat

En partenariat avec le Lycée du Bois à Envermeu



Ce diplôme est également accessible en VAE

Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur «Systèmes Constructifs Bois et Habitat» est un diplôme de niveau 5 (nouvelle nomenclature Europe) qui permet à son-titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que chef d'équipe, conducteur-trice de travaux, charpentier-e, adjoint-e au-à la chef d'entreprise, technicien-ne en bureau d'étude, dessinateur-trice projeteur-trice (CAO), chargé-e d'affaire.

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation, le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de moins de 30 ans ;
- Etre titulaire soit d'un Bac S, STI 2D, BT charpente, Bac pro TCB, TMA, TFBMA (autres Bac se renseigner).
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail «**Parcoursup**» et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.



Contenu de la formation

Matières générales	<ul style="list-style-type: none"> • Culture générale et expression • Langue vivante : Anglais • Mathématiques • Sciences physiques
Matières professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture et design • Calcul des structures et dimensionnement • Etude et conception de systèmes constructifs bois • Gestion financière des travaux • Organisation et planification • Informatique, CAO & DAO • Etude des matériaux • Mise en pratiques et expérimentations

Evaluation - Validation

La formation fait l'objet :

- De contrôles continus en cours de formation (CCF)
- D'une évaluation finale, écrit, soutenances orales sur projets d'études techniques.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 76 %
- Taux d'insertion professionnelle (à 12 mois, année N-2) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction : 94 %



Le diplôme national du Brevet de Technicien Supérieur est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par le-la candidat-e aux contrôles en cours de formation d'une part, et lors de l'examen terminal d'autre part.

Rémunération

Année / Classe \ Age	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 12 26 26 ou 02.32.06.30.40
 cfa.fauville@educagri.fr ou contact@lyceedubois.fr

 32 rue Alfred Kastler
 76130 Mont Saint Aignan
 www.cfa.naturapole.fr



cfa.naturapole.fr